

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2017

Aujourd'hui vingt six septembre deux mille dix sept, le conseil municipal a été convoqué pour le lundi 2 octobre 2017, à 19 heures, en session ordinaire.

### Ordre du jour :

- 1°) - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal
  - 2°) - Porté à connaissance des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation d'attribution du Conseil Municipal
  - 3°) - Présentation par Mr Capelot de la future station de production d'eau potable mutualisée
  - 4°) - Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'opération de déconstruction de bâtiments anciens place Emile Albet
  - 5°) - Subvention réfection façade
  - 6°) - Vente d'un véhicule boxer
  - 7°) - Cotisation C.A.U.E. 2017
  - 8°) - Vente terrain à la Sci Docteurs de Saint-Juéry
  - 9°) - Autorisation signature convention Media Tarn
  - 10°) - Signature du 2<sup>ème</sup> marché subséquent du gaz naturel
  - 11°) - Décisions modificatives crédits budgétaires (commune et eau)
  - 12°) - Modification du tableau des effectifs
  - 13°) - Dénonciation convention avec la Médecine Préventive du CDG 81
- Questions diverses

---

L'an deux mille dix sept et le deux octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mrs MARTY, GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mrs KOWALCZYK, GALINIE, PEYRONIE.

**Absents** : Mme RAYNAL procuration à Mr MARTY  
 Mme GARCIA procuration à Mr FABRE  
 Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mme TAFELSKI  
 Mme PESA procuration à Mr GRIALOU  
 Mmes ANGLES procuration à Mme VILLENEUVE  
 Mme THUEL procuration à Mr DE GUALY  
 Mr BARDY, Mme PELLEGRINI.

**Secrétaire** : Mme VILLENEUVE.

---

*Monsieur le Maire ouvre la séance de ce jour en donnant la liste des procurations.*

*Il précise qu'il a reçu une demande de Nathalie Pellegrini pour donner procuration à Monsieur Bardy. Ce dernier l'a averti qu'il était souffrant. Ils seront donc absent tous les deux.*

*Il passe ensuite au premier point de l'ordre du jour et demande à l'assemblée d'approuver le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.*

*Une remarque avait été formulée.*

*Monsieur De Gualy demande la parole et souhaite, en prélude à ce conseil municipal, intervenir sur les incidents qui ont émaillé la séance du conseil communautaire de jeudi dernier.*

*Monsieur le Maire précise que ces interventions font partie des questions diverses.*

*Monsieur De Gualy assure qu'il sera bref et Monsieur le Maire l'invite donc à continuer.*

*Au nom du groupe Bien Vivre Ensemble à Saint-Juéry, il tient à dénoncer ici l'agression verbale et physique à laquelle s'est livré le premier adjoint de la commune contre Blandine Thuel, élue municipale et conseillère communautaire.*

*Il assure qu'elle s'est excusée ce soir pour des raisons professionnelles et non suite à cet incident.*

*Il ajoute que ces agissements, aussi scandaleux qu'ahurissants, aussi lamentables qu'insensés sont absolument indignes d'un élu de la République et discréditent un peu plus leur auteur. Ils démontrent surtout l'incapacité dramatique de certains à exprimer un désaccord politique autrement que par la violence et l'invective.*

Monsieur le Maire poursuit l'approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal. Il rappelle que David Kowalczyk avait demandé une rectification qui a été apportée.

Il est adopté à l'unanimité.

### Décisions prise en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire donne la liste des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal. Il rappelle qu'elles sont consultables au secrétariat général.

Il ajoute une décision qui date d'aujourd'hui et dans laquelle il est question d'un contrat d'alimentation électrique de l'ancienne gendarmerie par la société O Direct Energie.

### PRESENTATION DE LA FUTURE STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE MUTUALISEE

Monsieur le Maire précise que cette mutualisation concerne les communes d'Albi, Arthès, Lescure et St-Juéry.

C'est le choix qui a été fait par ces quatre communes. Saint-Juéry n'était pas la plus dans l'urgence mais il a paru nécessaire de prendre ce train-là car il risquait de ne pas repasser. Comme il a également paru judicieux que ce soit la ville d'Albi qui soit choisie pour la maîtrise d'ouvrage. Il précise qu'à l'unanimité il a été décidé que la gestion se ferait en régie comme cela se fait depuis toujours car le service de l'eau doit demeurer une gestion municipale.

Il remercie Fabien Capelot, responsable du service des eaux à la ville d'Albi, d'être venu ce soir présenter ce projet. Une conférence de presse a eu lieu mardi dernier dans les locaux de la Mouline à Albi avec les quatre maires concernés, Monsieur Capelot ainsi que Mr Jean-Michel Bouat, adjoint à Albi notamment délégué au service de l'eau. Ce projet a donc été présenté à la presse et proposé aux élus des 4 communes. Certains élus n'étant pas disponible ce jour là et n'ayant pas pu venir, il a paru pertinent d'avoir une présentation en conseil municipal de cette future station de production d'eau. Il est convenu que et les autres communes feront de même.

Monsieur le Maire remercie donc Monsieur Capelot d'être venu, précise que s'il y a des questions d'ordre technique, politique ou autres, ils essaieront d'y répondre et lui cède la parole.

Monsieur Capelot rapporte qu'un diaporama a été présenté à la ville d'Albi mais également à la presse et aux riverains. Il précise qu'un petit film suivra ce diaporama pour présenter le projet de station.

Il rappelle le contexte de ce projet où les quatre communes s'étaient mises d'accord pour travailler sur un outil commun et mutualisé pour la production d'eau potable. Le dimensionnement s'est fait avec des projections de consommations et d'évolutions démographiques sur les 50 prochaines années. Initialement le bureau d'étude IRH avait fait une étude de faisabilité terminée fin 2013/début 2014 et validé début 2015. Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été mise en place entre les quatre communes. Un conducteur d'opérations devait être désigné et la ville d'Albi a été choisie comme maître d'ouvrage opérationnel de ce projet.

A terme, l'outil devra être transféré à la communauté d'agglomération puisque la compétence eau potable doit être transférée au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le site retenu est celui de Caussels, à proximité immédiate de deux installations de production d'eau potable, avec l'arrivée de la ressource et la connexion avec les différents réseaux de distribution.

Il rappelle aussi qu'une des conditions sine qua none était de conserver l'exploitation en régie.

Dans le cahier des charges et dans les objectifs définis, il était demandé un coût de production sorti d'usine maîtrisé et garanti par l'entreprise ne dépassant pas 18 centimes d'euros le mètre cube. Le résultat est bien en dessous, puisqu'il ne dépasse pas 9 centimes. Une augmentation se fait sentir évidemment lorsque la ressource est un peu plus sale et que le Tarn est en crue, les coûts d'exploitation s'avèrent un peu plus élevés mais restent toujours inférieurs à ceux imposés dans le cahier des charges.

Monsieur Capelot parle d'une sécurisation et d'une fiabilisation des installations par rapport aux risques de malveillance et aux pannes. Les objectifs étaient de rester sur des procédés les plus sobres et les plus naturels possibles. Le Tarn, ressource de qualité, n'est pas encore trop pollué et les traitements à mettre en place peuvent encore être raisonnables et ne pas générer de sous-produits problématiques, cela faisait partie des lignes directrices.

Ont aussi été intégrés des éléments sur le développement durable : plus de 400 m<sup>2</sup> de panneaux solaires vont produire l'électricité qui sera entièrement consommée sur site ; un puits canadien sera installé ; des pompes à chaleur permettront le chauffage et le rafraîchissement ; des isolations ; des récupérations d'eau de pluie ; des recyclages...

Monsieur Capelot ajoute que la station sera adaptable, de même que les normes. Ne sachant pas quelle sera la réglementation au-delà des 50 prochaines années, il existe des réserves et des éléments qui permettront de faire évoluer la station assez rapidement.

*En préalable de la consultation des entreprises, un marché d'assistant en maîtrise d'ouvrage avait été passé. Un bureau d'étude a apporté son aide sur toute la partie technique, notamment pour la rédaction des pièces du programme des travaux, mais surtout pour les dossiers administratifs, car une installation de cette envergure là nécessite le montage de plusieurs dossiers administratif. Auprès de la D.D.T. pour les prélèvements et les rejets, mais aussi à l'A.R.S. pour autoriser la filière à distribuer.*

*La procédure a été un peu spécifique pour ce projet puisqu'il s'est agi d'une procédure "conception réalisation". Le groupement d'entreprises résultant de ce marché ayant la compétence architecture, maîtrise d'œuvre et construction, notre programme leur a permis de remettre un avant-projet.*

*Un appel à candidature a été lancé. Le choix a été fait sur les références et la capacité des candidats. 3 ont été retenus sur 4 candidats. Etant donné le travail sérieux à faire, une prime de plus de 55 000 € a été donnée à la remise des 2 seules offres : O.T.V. Sud Ouest (filiale construction du Groupe Veolia) et Degrémont (filiale construction du Groupe Suez).*

*Le dossier de consultation des entreprises a été envoyé le 14 février pour une réponse au 27 avril. Entre ces deux dates, des phases de négociation ont associé les techniciens et élus des 4 communes.*

*Monsieur Capelot fait remarquer que sur les dossiers remis, il y avait plus de 3 à 400 questions par candidats. Lors de la présentation des offres, des demi-journées d'échanges ont eu lieu et ces questions ont été décortiquées, analysées et optimisées.*

*L'entreprise O.T.V. a été retenue. Ils sont la matière grise du groupement et s'occupent notamment de tout ce qui concerne les process. Ils se sont associés à des entreprises spécialisées situées dans le Gers qui s'occupent du génie civil de l'eau. C'est un métier que peu de maçons dans le quart Sud-ouest peuvent faire et on les compte sur les doigts d'une main.*

*L'entreprise Socotrap s'occupera des corps d'état secondaires, Bénézech TP des V.R.D., Eiffage Energie de l'électricité, la Société Aragon s'occupera de la maîtrise d'œuvre et R & C de la partie architecture qui se résume à déposer le permis et à faire le plan des façades, le suivi des travaux étant plutôt fait par la partie technique (la Sté Aragon).*

*Concernant l'intégration des ouvrages dans le site, le bâtiment est relativement important, avec 60 m de long, 20 m de large et 10 m de hauteur. En partie enterrée il y aura deux réservoirs de stockage de 1 500 m<sup>3</sup>. Le bâtiment est fait en béton armé coulé dans la masse pour la partie supérieure. La partie inférieure sera faite en bardage inox poli, l'objectif de l'architecte étant de refléter la nature environnante. Sa situation à proximité immédiate du centre ville du camping et au pied de l'Echappée Verte, donc dans un endroit reculé et préservé avec des éléments d'architecture forts, n'ont pas fait partie des critères prépondérants mais il y avait tout de même un soin à apporter là-dessus.*

*Monsieur Capelot fait remarquer sur le diaporama les panneaux solaires de la toiture ainsi que les skydômes et observe que l'on devine bien le bardage en inox poli. Il précise que la médiathèque de Rodez est faite ainsi, de même que des bâtiments d'exploitation sur la nouvelle zone aux Portes du Tarn.*

*Il montre également le hall vitré qui permettra d'accueillir le public et les scolaires pour présenter l'installation. Une nouvelle vue présente les ouvrages hydrauliques. L'intégralité des éléments de traitement sont protégés et mis sous le bâtiment. Il souligne la maîtrise des conditions d'ambiance, comme la ventilation et le chauffage pour éviter la condensation et assurer la pérennité des ouvrages.*

*La capacité totale de l'installation est de 28 000 m<sup>3</sup> par jour. Deux files de traitement totalement indépendantes ont été demandées, afin qu'en cas de maintenance ou de réparation sur une des files ou sur un des éléments des files on puisse continuer à produire ou permette de pouvoir jongler avec les réserves. Les performances imposées sont, pour beaucoup de paramètres, supérieures à la réglementation actuelle. Un durcissement de la réglementation a été anticipé sur ces paramètres là. Un cahier des charges très précis a été fait pour les ouvrages hydrauliques, par rapport notamment aux difficultés constatées sur d'autres installations dans le Tarn. Aucun dysfonctionnement et une étanchéité parfaite sont attendus. Concernant la sécurisation du site, de nombreuses caméras, des détecteurs d'intrusion, etc... ont été installés.*

*Monsieur Capelot explique que sur les installations actuelles, les eaux de lavage et les éléments de décantation étaient rejetés dans le ruisseau de Caussels, à proximité du site ; ils iront désormais dans le Tarn. Il ajoute qu'un bassin de rétention d'eau de pluie a été intégré.*

*Il précise qu'il existe des phases de nettoyage dans le traitement, et, après nettoyage, les premières eaux produites ne peuvent pas être envoyées en distribution, l'A.R.S. ne l'accepte plus. C'est pourtant ce qui existe aujourd'hui, mais ne sera pas permis sur les installations nouvelles.*

*Il sera étudié la possibilité de les réutiliser soit sur l'installation soit de les rejeter au ruisseau de Caussels pour soutenir son étiage plutôt que de le renvoyer au Tarn, qui n'en aurait pas forcément besoin.*

*Des arbres fruitiers seront plantés dans le paysage pour s'intégrer à ce qui existe actuellement.*

*Le marché des travaux a été passé pour un montant de 14 798 958 € H.T. Sur ces montants, l'Agence de l'Eau finance 30 % du montant total du projet. Pour les communes d'Arthès et Lescure, il existe une aide du Conseil Départemental à hauteur de 40 %. Monsieur Capelot fait observer l'effet incitatif des partenaires qui ont accompagné les quatre communes ; à titre individuel ou sous une seule entité il n'y aurait pas eu d'aide.*

*Le marché va être notifié et demandera six mois de préparations et d'études d'exécutions. Suivront quasiment deux ans de travaux, puis des essais pendant 12 mois où on va s'assurer que le fonctionnement est conforme au cahier des garanties pour un total de 45 mois d'opérations. Les travaux devraient démarrer début avril 2018 pour se terminer si tout va bien en mars 2020. L'idée et l'objectif sont de terminer les travaux pour le transfert de l'ouvrage et la compétence totale à l'agglomération.*

*En complément, des travaux de connexion seront fait avec les Mairies, notamment Arthès qui se trouve être la plus éloignée du site et dispose de moins d'infrastructures. Puis entre le réservoir principal de Lescure et le réservoir le plus haut d'Arthès et enfin une connexion entre Saint-Juéry et Arthès via le pont qui relie les deux communes.*

*Ces travaux d'une durée de deux ans vont occasionner une certaine gêne. A ce titre, un diaporama a été présenté aux riverains, les travaux de terrassement et de génie civil générant quelques allers retours de camions ainsi que des nuisances sonores et visuelles. Le gros des travaux démarrera avant l'été 2018 et se finira au courant de l'été 2019. Sur la fin, les travaux d'équipement et d'électricité seront moins nuisibles.*

*Sur le plan d'implantation se trouvent deux installations distinctes : Caussels 1 et Caussels 2. Au dessus, au Nord, on voit le camping. En contrebas le ruisseau avec la zone inondable et à droite un bois avec le sentier de l'Echappée Verte. Ce terrain va être mis en indivision entre les quatre communes pour permettre la construction d'un équipement commun.*

*Se trouve également un belvédère. Il va permettre aux riverains et aux utilisateurs du G.R. qui se trouve à proximité immédiate, de suivre les travaux et de regarder ce qui s'y passe. Le G.R. va être détourné, sur quelques mètres à l'endroit où va se trouver l'aire de retournement des camions. Le choix a été fait d'une centrale à béton sur site. L'intérêt majeur étant que le béton produit sur site aura toujours la même formule car l'entreprise qui le mettra en place le produira également. Sur certains contentieux, des entreprises de génie civil se retournent contre les fabricants de béton lors de fissures ou de fuites. Ici, l'entreprise gère tout du début à la fin, avec un conducteur de centrale à béton spécialisé et des formules maîtrisées, c'est aussi un gage de garantie.*

*Par contre, une des contraintes est que la centrale génère un peu de bruit. Cela peut poser quelques problèmes au camping à proximité. Il y a donc lieu de maîtriser l'approvisionnement et les déchargements à des heures spécifiques. Monsieur Capelot fait observer qu'un mur anti bruit sera installé pour les riverains et le camping.*

*Il n'est prévu de travailler que les jours ouvrés de la semaine, pas le week-end ni les jours fériés. Il sera demandé dans le cahier des charges d'avoir des plages horaires spécifiques l'été pour ne pas démarrer le travail avant 9 heures à cause du camping.*

*Après travaux, il y aura un accès exploitant et un accès fournisseur ainsi qu'un second portail d'accès sur le site clôturé en contrebas. La voie d'accès va être profilée et un traitement paysager a été envisagé. Lorsque la station sera mise en service, une fontaine à boire sera mise en service pour distribuer de l'eau produite aux utilisateurs du G.R.*

*Monsieur Capelot commente ensuite un petit film réalisé par le groupement d'entreprises retenu : la caméra arrive sur la future installation et montre tout d'abord le bardage. Puis un hall où un panneau décrira le site notamment pour les scolaires. Un escalier et un ascenseur obligatoire pour l'accessibilité montent à l'étage où se trouvent les locaux du personnel : vestiaires, sanitaires, un petit réfectoire, une salle d'archives. Au deuxième étage se trouvent des bureaux, ainsi qu'un laboratoire qui est utilisé à la fois pour régler l'installation et faire des analyses mais aussi pour tout ce qui est contrôle et vérification de l'eau produite. Il y aura également une salle de supervision et une salle de commande dans laquelle on pourra régler les installations, les piloter à distance et de laquelle on aura une vue sur les caméras vidéo de surveillance à l'entrée du site et sur les zones sensibles. Il ya aura également une salle pour les réunions de travail sur les problématiques de l'eau avec une vue sur les installations de traitement. La plupart des pièces ont été largement vitrées comme demandé sur le cahier des charges, afin d'éviter la consommation en luminaires et avoir une vue sur l'extérieur qui est un cadre plutôt naturel.*

*La caméra se déplace maintenant autour des ouvrages de traitement sur une filière classique : coagulation, floculation, décantation, et infiltration. Elle montre les filtres à sable, avec une charpente en lamellé collé qui résiste à l'humidité. La partie toiture est en bac acier. Sous et entre les ouvrages hydrauliques se trouvent des galeries techniques avec différentes canalisations, vannes et instrumentations ainsi que tous les stockages des produits et composés qui servent à traiter l'eau avec les petites pompes et largement ventilées. La visite s'achève par les pompes de refoulement vers les réseaux de distribution avec tous les équipements de protection nécessaires et en partie enterrées à cause du bruit.*

*Monsieur le Maire demande si des questions se posent parmi l'assemblée.*

*Monsieur Kowalczyk trouve le projet très intéressant. Il demande si des projections ont été faites, et quelle va être l'incidence sur le coût de l'eau pour les saint-juériens.*

*Delphine Maillet Rigolet répond que le prix de l'eau a déjà eu un impact sur les trois dernières années. Elle attend d'avoir les derniers chiffres des consommations. Les relevés sont en cours. Elle assure qu'une projection à plus long terme sera faite prochainement.*

*Monsieur le Maire rappelle qu'avant l'arrivée de la nouvelle municipalité il n'y avait pas eu d'anticipation financière par rapport à ce projet, contrairement à d'autres communes pour qui l'augmentation a été moindre.*

Monsieur Marty prend la parole. Il déclare que la fin de la première étape du processus est achevée. Le travail avec les quatre communes s'est passé dans une entente totale, malgré quelques frictions qui se sont très bien réglées. Il remercie la ville d'Albi d'avoir très bien dirigé ce projet, et d'avoir intégré la commune à toutes les phases du projet avec une totale clarté, dans la plus stricte confidentialité.

Monsieur le Maire donne la clé de répartition financière pour les quatre communes qui ont été calculés en fonction des besoins à terme, et qui s'établissent ainsi :

- 76,02 % pour Albi
- 5,51 % pour Arthès
- 8,45 % pour Lescure d'Albi
- 10,02 % pour Saint-Juéry

Il remercie Monsieur Capelot qui quitte la salle.

## CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'OPERATION DE DECONSTRUCTION DE BATIMENTS ANCIENS PLACE EMILE ALBET - n° 17/56

Service : Commande publique – Autres types de contrat

### DELIBERATION

Monsieur De Gualy prend la parole. Il se dit très satisfait que cette opération se concrétise enfin. Mais dans la mesure où il n'est pas fait mention de l'articulation de cette opération avec l'autre grande opération qui est celle la gare, il voudrait savoir quelles réponses vont être apportées transitoirement, si la déconstruction du Cinélux et de la Maison des Associations intervient avant que soit totalement réhabilitée la gare, quelles solutions vont être apportées au relogement des associations et surtout que vont devenir les activités qui se tiennent dans ces locaux et qui sont essentielles à la vie associative et culturelle de la vie.

Avant de donner la parole à Joëlle Villeneuve, Monsieur le Maire relève le côté "savoureux" de la question car les membres de l'opposition avaient reproché, lors du dernier Conseil Municipal, l'achat de l'ancienne gendarmerie prétextant qu'il y avait suffisamment de locaux pour les associations, et aujourd'hui la question est de savoir comment elles vont être relogées. Il constate que tout cela manque de cohérence.

Joëlle Villeneuve prend donc la parole et assure que ce problème a été réfléchi depuis déjà un bon moment. Tout d'abord avec une étude qu'elle a réalisée personnellement sur l'utilisation de toutes les salles, et la programmation qui se fait sur la ville. En distinguant bien ce qui est du ressort des occupations ponctuelles, comme les spectacles, les animations, etc... et l'utilisation régulière des associations.

Au sein de la CEMAC également, où Madame Gonzalez était présente, elle a proposé de constituer un groupe de travail avec les associations. Pour le relogement des associations qui occupent les salles en permanence, il existe plusieurs possibilités. Certaines salles, notamment les deux salles des Avalats ou la salle Louise Michel, ont des créneaux tout à fait disponibles. Il est possible également se rapprocher des écoles, avec qui les relations sont excellentes, pour une utilisation ponctuelle après le temps scolaire et après avis des enseignants. Ce projet sera soumis aux associations au sein de la CEMAC.

Concernant les utilisations plus ponctuelles, il s'avère qu'au Cinélux, la plupart des manifestations sont organisées par la Scène Nationale à raison de 6 à 7 spectacles pour l'année. Déjà, une pré-utilisation ponctuelle du gymnase a été envisagée. Quant aux grands spectacles, c'est la salle polyvalente de l'Albaret qui est la plus utilisée.

A ce jour, en étant vigilants sur la programmation et sur l'organisation, en utilisant la CEMAC comme lieu de coordination de la programmation, d'échanges et de réflexions, Joëlle Villeneuve pense arriver à passer cette période un peu tendue entre le moment où "l'espace" Emile Albet sera démoli et la gare pas encore achevée.

Pour compléter les dires de Madame Villeneuve, Monsieur le Maire assure qu'il suffit de regarder les communes voisines pour s'apercevoir que lorsqu'on démolit un bâtiment public fort utile en terme associatif, cela entraîne quelques désagréments. C'est le cas à Albi avec la salle de Pratgraussals ; un certain nombre d'associations albigeoises ont demandé en dépannage la salle de l'Albaret ou une autre salle. Il plaisante qu'on ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs.

Joëlle Villeneuve rappelle les bonnes relations qui existent avec Lo Capial, et assure que des arrangements pourront avoir lieu également avec eux s'il le faut.

Monsieur le Maire voudrait insister sur un deuxième point que sont les engagements financiers de ce dossier. La répartition de 27 % pour la commune et 73 % pour Tarn Habitat n'est pas la situation qui a été trouvée à l'arrivée de la majorité. Les pourcentages étaient quasiment inversés. Mais, après un début des négociations assez tendues avec Tarn Habitat, ces pourcentages ont été inversés pour le plus grand bien financier de la commune.

Monsieur De Gualy intervient pour souligner un accord d'échange de terrain qui avait été prévu lors du dernier mandat. Aujourd'hui, certes Tarn Habitat, et c'est normal car c'est eux qui reprennent l'affaire en main, prend en charge la plus grande partie de la démolition, mais ils récupèrent un terrain qui était revenu à la commune dans un premier temps en échange du terrain à René Rouquier. Cela a paru un peu normal que Tarn Habitat participe à cette hauteur.



*Sauf, répond Monsieur le Maire, que la commune avait racheté l'immeuble pour l'euro symbolique et que logiquement c'était à la commune de payer toute la démolition de l'immeuble. Il estime que cela n'avait pas été très bien joué.*

**SUBVENTION OPERATION FACADE - n° 17/57**

**Service : Finances locales – Autres subventions**

**DELIBERATION**

**VENTE VEHICULE BOXER - n° 17/58**

**Service : Domaines et patrimoine - Aliénations**

**DELIBERATION**

**ADHESION AU C.A.U.E. DU TARN - N° 17/59**

**Service : Finances locales - Autres contributions budgétaires**

**DELIBERATION**

**CESSION DE LA PARCELLE AH 31 - 75 AVENUE GERMAIN TEQUI A LA SCI DOCTEURS DE SAINT-JUERY - N° 17/60**

**Service : Institutions et vie politique - Désignation de représentants**

**DELIBERATION**

*Monsieur le Maire situe cette parcelle, entre l'espace Victor Hugo et l'école Marie Curie. Il rappelle que ce sont les médecins qui sont actuellement sur l'avenue de Montplaisir qui souhaitent agrandir considérablement leur cabinet pour l'installer en centre ville. Ce terrain a été revendu sans perte ni bénéfice car il a paru utile de faciliter l'installation des médecins à Saint-Juéry. Monsieur le Maire indique qu'un travail est fait actuellement pour faciliter les communications entre le centre social et la place Marie Curie.*

**AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION MEDIA TARN - N° 17/61**

**Service : Domaines de compétences par thèmes - Culture**

*Joëlle Villeneuve précise que ce dossier est suivi par la délégation éducation jeunesse, mais que la culture y a un peu sa place.*

**DELIBERATION**

**SIGNATURE DU 2<sup>ème</sup> MARCHE SUBSEQUENT DU GAZ NATUREL - n° 17/62**

**Service : Commande publique - Autres types de contrats**

*Delphine Maillot-Rigolet précise que depuis fin 2014 il avait été fait appel à la société Unixial qui développe des solutions pour permettre aux collectivités de faire des économies. Au niveau de l'ancien marché sur le gaz, cela représentait une charge de travail assez importante, et tout avait été supporté par le cabinet.*

*Lorsqu'il a été fait appel à eux pour les différents sites de la mairie, un accord cadre de 4 ans avait fait ressortir la société ENI comme fournisseur de gaz naturel. En revanche, sur cet accord, il avait été demandé un premier marché subséquent de 3 ans qui arrive à échéance au 1<sup>er</sup> décembre. Les différents candidats qui s'étaient présentés vont être remis en concurrence pour lancer un second marché subséquent d'un an. L'accompagnement d'Unixial avait été bien apprécié pour tout le montage du dossier et toute l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.*

*Ce cabinet aidera pour l'ouverture et l'analyse des plis ainsi que pour déterminer le fournisseur final. La première fois que la commune a fait appel à cette société cela a rapporté 15 000 € en une année.*

*Monsieur le Maire ajoute qu'un apport de 1 800 € pour une récolte de 15 000 € est une opération correcte et qui doit se poursuivre.*

**DELIBERATION**

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET GENERAL - n° 17/63**

Service : Finances locales - Décisions budgétaires

**DELIBERATION****DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET DU SERVICE DES EAUX - n° 17/64**

Service : Finances locales - Décisions budgétaires

*Delphine Maillet-Rigolet précise qu'il s'agit ici d'une bonne surprise puisque, suite à un contrôle de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, des mandats ont été annulés sur les années précédentes, et cela a permis de récupérer 10 100 €.*

*L'équilibre se fera par des crédits sur un étalement des charges.*

**DELIBERATION****MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - n° 17/67**

Service : Fonction publique - Personnel titulaire et stagiaire - Création, transformation, suppression de poste

*Céline Tafelski donne le détail des trois postes concernés. Concernant la création d'un demi-poste d'adjoint d'animation au centre social, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, un agent travaillait à mi-temps sur le centre social, et à mi-temps détaché auprès du C.C.A.S. Au vu de la charge de travail et des projets animés par le centre social, il a été décidé de créer un demi-poste supplémentaire pour le centre social. A ce jour, il y a donc un temps complet au centre social, et un recrutement a été lancé pour un mi-temps mis à la disposition du C.C.A.S.*

*Pour ce qui est des suppressions de postes, Céline Tafelski précise, afin qu'il n'y ait pas de confusion, qu'il s'agit de départs à la retraites et que ces postes ont été remplacés. La suppression ne concerne que les grades.*

*Le premier a été remplacé par un agent venant de la Mairie d'Albi et qui a un autre grade. Pour le 2<sup>ème</sup> poste, la personne a été remplacée par un adjoint technique titulaire de la collectivité et qui a obtenu le concours d'A.T.S.E.M. et elle sera nommée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.*

*Deux postes avaient été créés pour ces grades-là lors de précédentes réunions du Conseil Municipal.*

**DELIBERATION****DENONCIATION CONVENTION SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL AVEC LE CENTRE DE GESTION 81 - n° 17/66**

Service : Autres domaines de compétences des communes

*Céline Tafelski rappelle que jusqu'à présent le service de Médecine de Prévention du Centre de Gestion assurait la surveillance des agents.*

*Fin 2016 le Conseil Municipal a acté le renouvellement d'une convention pour 3 ans, tout en sachant qu'il était possible d'y mettre un terme en respectant des délais bien particuliers. Or, en 2016, aucun agent n'a eu de visite annuelle obligatoire, sauf pour les contractuels qui ont été recrutés.*

*Le Centre de Gestion ayant eu plusieurs fois des problèmes pour recruter un médecin, il avait été décidé d'attendre la fin de l'année 2017. Le service ne s'est pas amélioré et aucune visite médicale n'a eu lieu cette année non plus. Il est important de noter que la commune paye pour ce service.*

*Il est donc proposé de mettre un terme à cette convention et d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au service de médecine préventive et de santé au travail du service mutualisé géré par l'Agglomération. Ce qui semble logique puisque la commune a intégré le service des ressources humaines mutualisé.*

*Pour pallier à sa problématique, le Centre de Gestion a été amené à recruter en supplément une infirmière. Il faut savoir que ces dernières n'ont pas certaines habilitations notamment pour les agents travaillant dans le domaine électrique. D'où le choix de la municipalité.*

**DELIBERATION****QUESTIONS DIVERSES**

*Monsieur Kowalczyk questionne Monsieur le Maire sur un courrier qu'il a dû recevoir d'une riveraine des Avalats concernée par le changement de place des panneaux STOP sur l'avenue principale.*

*Cette personne a interpellé Monsieur le Maire et Monsieur Grialou est intervenu pour dire que la mairie ne changerait rien à cette l'implantation.*

*Monsieur Kowalczyk assure que c'est son droit le plus parfait et ne le conteste pas. Toutefois, il s'interroge sur le fait qu'il y a quelques mois, entre deux portes, ils s'étaient rencontrés avec Steve Jackson, de la Fédération Française de Cyclotourisme et avaient discuté sur ce sujet de propositions alternatives. Monsieur le Maire avait parlé de rencontres et de discussions prochaines. En vain car cette réunion n'a pas abouti, et cette personne s'est vue adresser une fin de non recevoir. Monsieur Kowalczyk regrette le manque de discussion autour de ces projets alternatifs. Cela aurait peut-être rassuré l'intéressée de savoir que plusieurs projets avaient été étudiés. Cette personne, très énervée, a même écrit au Député qui a certainement fait un courrier à Monsieur le Maire. Monsieur Kowalczyk estime que tout cela aurait pu être évité si on avait répondu diplomatiquement à son questionnement depuis le début.*

*Monsieur le Maire répond tout d'abord que le but de cette opération est de renforcer la sécurité routière des Avalats depuis la nouvelle piscine de rivière. Fervent de vélo comme l'est Monsieur Kowalczyk, il doit savoir qu'ils ne sont pas suffisamment protégés dans l'agglomération et ailleurs en France. Donc, des efforts ont été faits, toujours en partenariat avec les forces de police du commissariat d'Albi.*

*La Mairie va tout faire pour que cette piscine soit fréquentée par des gens qui puissent y aller en vélo. Comme l'a certainement remarqué Monsieur Kowalczyk, un sens unique a été mis en place. Lorsque les vélos reviennent et qu'ils remontent, il n'est pas souhaitable qu'ils prennent la route départementale. Le but est de les faire remonter sur la voie cyclable au-dessus dans les Avalats, pour qu'ils soient sécurisés. Et pour les faire passer là et couper la route départementale,*

*Ensuite, Monsieur le Maire se dit très surpris que Monsieur Kowalczyk parle d'une fin de non recevoir, car il a reçu cette dame, qui se dit perturbée par le panneau STOP et sa fille, l'une et l'autre, successivement. Il est allé sur place, dans la journée, bien souvent, et la nuit, bien souvent aussi. Les voitures, devant considérer que la nuit il n'y a pas beaucoup de vélos, ne s'arrêtent pas. Elles passent en seconde et repartent. Monsieur le Maire a bien écouté le bruit et estime qu'il est supportable, même s'il comprend que c'était mieux quand il n'y avait rien du tout.*

*La population des Avalats, dans son ensemble, réclame en permanence, malgré tout ce qui a été mis en place par la précédente municipalité, des ralentissements dans les Avalats. Lorsqu'on y met un stop, ça convient apparemment à toute la population sauf à une personne. Alors Monsieur le Maire se pose la question de l'intérêt public et de l'intérêt pour les vélos.*

*La municipalité est toujours à l'écoute du fonctionnement des forces de police qui ont l'habitude de gérer les plans de circulation. De l'avis de Monsieur le Maire il n'y a pas de fin de non recevoir puisqu'il a reçues les personnes concernées, même s'il comprend que ça peut les perturber. La circulation aux Avalats la nuit n'est pas celle des Champs Elysées. Il a été répondu à la fois à des préoccupations des Avalatois, et à la sécurité des vélos que Monsieur le Maire désire voir de plus en plus nombreux à la piscine de rivière.*

*Monsieur Grialou confirme les dires de Monsieur le Maire et le fait qu'il est allé voir cette personne afin de lui expliquer notamment le désir de la commune de couper la vitesse sur cette route.*

*Monsieur Kowalczyk assure qu'il ne fait que retranscrire un ressenti et une interrogation de la part de l'intéressée ainsi que de Monsieur Folliot, Député de la circonscription.*

*Monsieur le Maire rétorque qu'il a eu Monsieur Folliot entre temps et qu'il ne s'interroge pas du tout, n'étant pas au courant de la situation. Il ajoute que les secrétariats des députés reçoivent le courrier et le font suivre au service concerné. Monsieur Folliot ne sait absolument pas ce qui se passe aux Avalats. Monsieur Kowalczyk devrait connaître le fonctionnement des secrétariats parlementaires.*

*Monsieur De Gualy prend la parole à son tour pour signaler une personne habitant le quartier des fleurs qui a téléphoné à la Mairie et écrit à Monsieur le Maire afin de faire part de désagréments suite à un mauvais rebouchage de la chaussée après des travaux d'assainissement l'année dernière, et qui, en désespoir de cause a fini par contacter les élus du groupe d'opposition. Monsieur De Gualy trouve cela tout de même un petit peu fâcheux. Cette personne a été orientée directement vers les services de la C.2.A. puisqu'il s'agissait de problèmes de voirie. Il tenait à le porter à la connaissance de Monsieur le Maire, comme elle l'a souhaité.*

*Le Maire est surpris de la coopération de Monsieur De Gualy. Il trouve cela nouveau et s'en réjouit.*

*Monsieur Kowalczyk demande la parole et fait la déclaration suivante :*

*"Vous avez porté à connaissance la signature d'une convention avec l'ARACT, l'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail. Il faut espérer maintenant qu'un véritable dialogue social se noue car la situation n'a fait qu'empirer jusqu'à aujourd'hui, comme le soulignent les syndicats dans un tract commun, distribué il y a une dizaine de jours et dont je vais citer quelques extraits significatifs : - travail de moins en moins reconnu avec un manque de considération des agents - management loin de l'humain et de plus en plus coercitif - ordres contradictoires émanant des responsables - ambiance de travail qui se dégrade de plus en plus - tensions avec la hiérarchie jusqu'à en venir aux mains - mal être ayant des répercussions sur la vie personnelle et la santé. - etc ..*

*La charge de travail, le manque de clarté dans le partage des tâches, l'organisation du travail et le mode de management, sont des risques spécifiques qu'il convient de prendre en compte dans un objectif de prévention. Si nous espérons*



que la relation avec l'A.R.A.C.T. débouchera sur l'amélioration de la santé et du bien être des salariés au travail, nous vous demandons aussi, comme l'intersyndicale, de mettre en place un audit de la collectivité sur les risques psychosociaux."

Avant de laisser la parole à Céline Tafelski, Monsieur le Maire tient à répondre calmement. Il répète que tout ce qui est dit dans cette déclaration n'est pas exploitable. Mais c'est apparemment le filon de l'opposition, il les laisse l'exploiter. Il préférerait les voir davantage œuvrer pour l'avenir de Saint-Juéry en participant aux commissions par exemple et regrette que leurs positions ne soient jamais constructives.

Céline Tafelski rappelle, s'il en est besoin, que la collectivité a investi 10 000 € dans un dispositif avec l'A.R.A.C.T.

D'un commun accord entre le collègue employeur et le collègue agent, en CHSCT, et afin de sortir d'une impasse en terme de communications et d'échanges, Madame Di Giovanni, de l'A.R.A.C.T. est venue parler du dispositif "appui aux relations sociales" et les deux collègues ont été unanimes pour dire que c'était un préalable obligatoire avant de commencer à travailler sur l'étude des risques psycho sociaux.

La démarche a commencé, avec les problématiques que tout le monde connaît, notamment l'indisponibilité du Centre de Gestion.

Plusieurs étapes ont déjà été franchies, où chacun a pu s'exprimer et entendre les arguments des uns et des autres. Aujourd'hui, un plan d'action a été rédigé par la gouvernance et envoyé à tous les membres du groupe de travail. Une réunion devait avoir lieu le 20 septembre dernier. Or, il se trouve que le jour de cette fameuse réunion, où des échanges devaient avoir lieu avec les agents sur ce plan d'actions, car rien n'était écrit dans le marbre, il s'agissait juste de propositions à partir de laquelle le collègue des agents devait réagir et, éventuellement, l'alimenter et le modifier, l'intersyndicale a transmis un document à l'ensemble du personnel de la Mairie. Ca n'était par conséquent pas le jour pour faire cette réunion au vu du tract reçu. Une prochaine date était prévue le 10 octobre, mais un mouvement national de grève a été annoncé.

Il a toujours été convenu que dans le cadre de la démarche entamée, chacun devait se remettre en question et avancer. Si elle a notamment été faite afin que le collègue agent s'exprime, les deux collègues ont été d'accord pour l'entreprendre et étudier les risques psychosociaux. Céline Tafelski entend bien la demande de Monsieur Kowalczyk mais ne vois pas pourquoi serait créé un groupe de dialogue supplémentaire.

Un intervenant, spécialiste en la matière et extérieur a été entendu pour amener aussi sa contribution.

La fin de la démarche est proche et le plan d'action va être discuté. Le collègue employeur va écouter ce que vont dire les agents afin de voir comment avancer. Il y a différentes instances de dialogue dans la collectivité, comme le comité technique. A la demande des agents, ont été ré-impulsées des réunions de dialogue social qui ont lieu 3 semaines avant les comités techniques. La dernière, en date du 30 août, s'est bien passée.

Céline Tafelski avoue que pour des raisons qu'elle ne connaît pas toujours, les réunions en lien avec le C.H.S.C.T. ne fonctionnent pas bien, et connaissent quelques difficultés. C'est cette raison qui avait lancé la démarche. Elle espère qu'à un moment donné les choses vont réellement être dites.

Je vous entends et vous comprends assure Monsieur Kowalczyk. Mais, notre groupe vous a interpellé sur un mal être, une tentative de suicide d'agent.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Kowalczyk d'être prudent dans ce qu'il dit.

Monsieur Kowalczyk lui répond que la conversation est enregistré et qu'il est prudent et pèse ses mots. Il a donc alerté sur un mal être général des agents et une tentative de suicide significative.

"Deuxième fois !" interpelle Monsieur le Maire.

"Oui ! Deuxième fois !" répond Monsieur Kowalczyk et il tient à insister. Est arrivé un point où il s'est fait insulter personnellement en se faisant traiter de preneur d'otage comme cela risque d'être le cas ce soir en tant que preneur d'otage du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande qui lui a dit ça.

Monsieur Kowalczyk répond que c'est le groupe majoritaire dans le précédent journal municipal. Ca prouve bien qu'il ne lit pas...

"Votre prose ? Pas tellement !" Interrompt Monsieur le Maire.

"Ca n'est pas la mienne mais la votre" rétorque Monsieur Kowalczyk. Il se dit accusé de preneur d'otage des agents et du conseil municipal lorsqu'il alerte sur le mal être des agents. Il ajoute que cette fois les syndicats ou intersyndicale l'ont interpellé moultes fois, et de nouveau est arrivé un point où il n'y a pas de solution. Il ajoute que cela fait quand même des mois et des années que ça dure.

"Où avez vu vous qu'il n'y a pas de solution ?" questionne Monsieur le Maire. Il rappelle ce qui a été investi afin d'améliorer le dialogue social et la rencontre avec les travailleurs.

*"Il n'y a pas de solution quand une intersyndicale sort un tract il y a 10 jours sur les conditions de travail des agents !" répond Monsieur Kowalczyk.*

*Céline Tafelski précise que la solution passe par le groupe de travail et la démarche entreprise. Elle préférerait en discuter plus tard et non en Conseil Municipal, et en premier lieu avec les agents. Elle entend bien qu'il y a des problématiques et trouve normal que les agents les expriment ; c'est le but de la démarche, et le fait qu'il y ait un intervenant extérieur compétent lui apporte une sacrée plus value. Elle ne peut en dire plus avant la prochaine réunion, mais les agents devront mettre carte sur table et expliquer pourquoi ils ont rédigé un tract.*

*Elle note toutefois que Monsieur Kowalczyk est attentif au personnel, et souhaiterait avant tout qu'il n'intervienne pas qu'en conseil municipal, et que, lorsqu'il a des interrogations, il prenne rendez-vous et vienne la voir car elle est suffisamment disponible. Le groupe d'opposition a des retours de certains agents et c'est normal, mais ce serait bien qu'il ait aussi des retours de la collectivité pour savoir ce qu'elle fait plutôt que d'intervenir en conseil municipal. Puisque la situation des gens semble l'intéresser, le mieux et de lui en parler.*

*Monsieur Kowalczyk note avec plaisir l'invitation de Céline Tafelski à laquelle il ne manquera pas de répondre à contrario de Monsieur le Maire à qui il précise qu'il n'est pas sur des barricades et chez les agents tous les jours, mais en lien réel avec ce qui se passe.*

*Monsieur le Maire répète ses propos précédent : tout n'est pas exploitable.*

*Il ajoute que son groupe est dans une telle opposition systématique que lors de la modification du budget de l'eau, ils ont voté contre des crédits qui reviennent à la ville, comme s'ils ne voulaient pas que l'argent rentre dans les caisses. Et d'ajouter, heureusement que le ridicule ne tue pas.*

*Monsieur Kowalczyk revient sur le mal-être des agents depuis quelques années. Il convient avec Madame Tafelski qu'il aurait dû la voir pour en discuter, mais cela fait des mois que ça dure, pour ne pas dire des années.*

*Il y a eu des avancées assure Madame Tafelski. Il y a eu des améliorations. A priori, cela ne satisfait pas l'ensemble des agents. Un tract reçu le jour où est prévue la réunion de travail sur le plan d'action lui fait forcément se poser des questions. Elle pense qu'à un moment donné il a dû y avoir un problème. Il faut que chacun ait la franchise de le dire au bon moment, et ne doute pas que ça se produira.*

*Monsieur le Maire demande à Monsieur Kowalczyk d'accepter que les priorités dans les échanges soient données aux représentants du personnel.*

*Monsieur Kowalczyk assure qu'il ne fait qu'interpeller Monsieur le Maire sur un mal-être.*

*Monsieur le Maire assure qu'il ne fait que lui répondre.*

*Plus personne ne désirant prendre la parole, il souhaite à tous une bonne soirée.*

*La séance est levée à 20 heures 35.*